

# NEOEN

## Rencontre avec les élus de Fontenay-le-Marmion

*Projet éolien sur les communes de Fontenay-le-Marmion, Cintheaux,  
Fresney-le-Puceux*

***19 octobre 2023***



# Compte-rendu de la présentation à l'équipe municipale de Fontenay-le-Marmion

## Liste des présents :

- David GUESNON – Maire de Fontenay-le-Marmion
- Plusieurs membres du conseil municipal
- Plusieurs membres de la communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon
- Une dizaine d'habitants
  
- Baptiste ERNOULD – Chef de projets Neoen
- Thomas MUSELIER – Président de l'Agence Tact
- Daphnée SIMON – Consultante à l'Agence Tact

---

Le compte-rendu des échanges est intégré au fur et à mesure des éléments clés de la présentation projetée. Les pages reprenant les discussions entre les membres du conseil municipal ou les habitants sont signalées par un cadre ocre.

# Ordre du jour

- 1 Engagements pour la conduite du projet
- 2 Résultats de l'enquête
- 3 Plan de concertation
- 4 Zoom sur les études
- 5 La démarche d'information et de concertation

+ Un temps d'échange

Une synthèse sera réalisée et mise à votre disposition.



1

# Engagements pour la conduite du projet



# Des engagements en réponse aux demandes des communes

→ Deux engagements pris par Neoen à la suite des échanges avec les communes rencontrées au printemps 2023.

**Décalage du dépôt  
prévu initialement  
fin décembre 2023**



**2<sup>nd</sup>  
trimestre  
2024**

**Objectifs** : Laisser un temps suffisant pour les actions d'information, de communication et de concertation

**+ Mettre en place des moyens de partage de la valeur à destination des communes et des habitants.**

**Dans des modalités à définir en concertation lors des prochains temps d'échange**

# Compte-rendu de la présentation à l'équipe municipale de Fontenay-le-Marmion

Cette seconde rencontre intervient dans le prolongement des actions menées dans le cadre de la reprise de dialogue entamée au printemps 2023. Cette présentation marque le lancement d'une série de rencontres qui visent à échanger avec les conseils municipaux des cinq communes. Elle répond aux objectifs de présenter le résultat des études reçues pendant l'été, de présenter les résultats du questionnaire distribué conjointement à la lettre d'information en juin dernier et enfin de présenter le plan d'action des prochains temps d'échange et de concertation qui se poursuivront jusqu'au dépôt. D'une durée totale d'environ 1h45, cette rencontre s'est déroulée sur la base d'une présentation projetée et de plusieurs temps d'échanges.

---

Pour introduire la séance, Thomas Muselier de l'Agence Tact rappelle le cadre de cette instance qui s'inscrit dans une démarche d'écoute du territoire et de reprise du dialogue entamée au printemps dernier. Cette seconde présentation fait suite à celle tenue le 4 juillet dernier. La parole est ensuite prise par Marion Giraud de Neoen qui revient sur les engagements pris en réponse aux demandes faites par certains conseils municipaux et qui conditionnent la poursuite du dialogue local.

Ces deux engagements, à savoir, le report du dépôt du dossier au 2<sup>nd</sup> trimestre 2024 et la mise en place de moyens de partage de la valeur à destination des communes et des habitants, ne suscitent pas d'interrogations.

2



## Résultats de l'enquête

# Résultats de l'enquête - Distribution



→ Un vaste périmètre qui englobe les communes concernées par la zone d'étude et les deux communes voisines pour leur visibilités potentielles sur le parc éolien et qui permet d'informer le plus grand nombre.

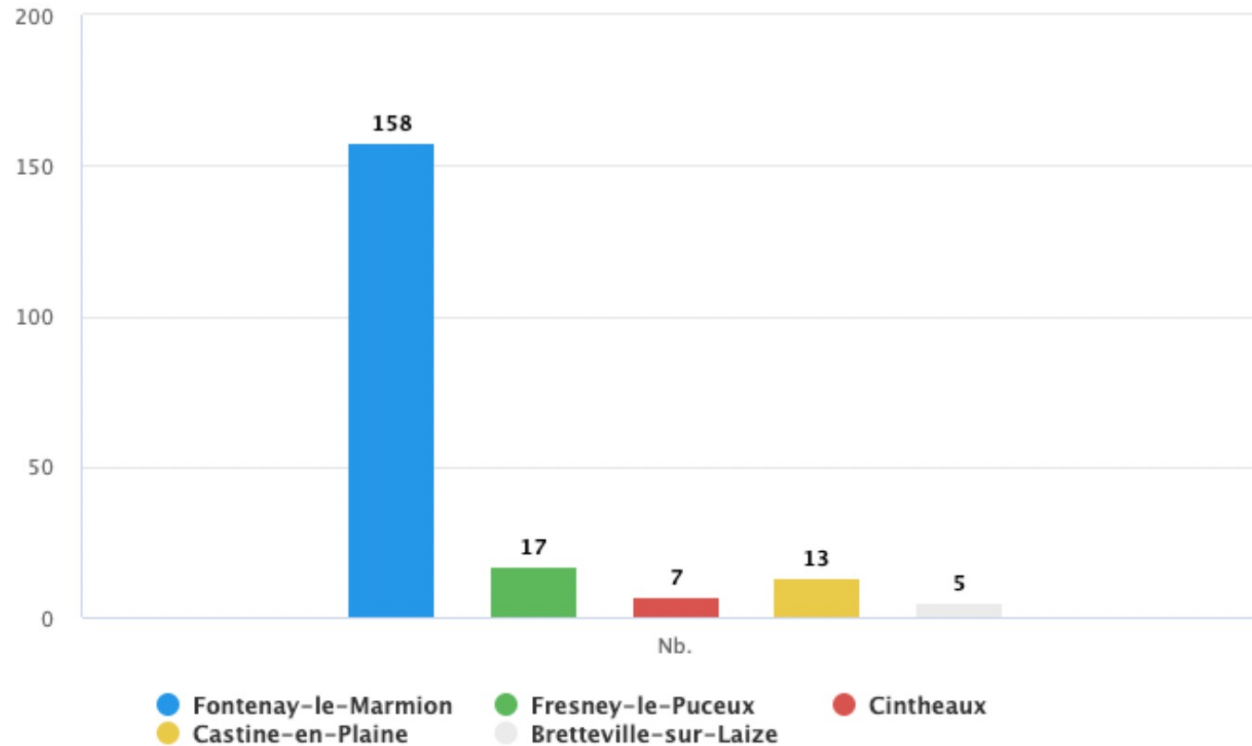
## 5 communes :

Fontenay-le-Marmion  
Fresney-le-Puceux  
Cintheaux  
+  
Castine-en-Plaine  
Bretteville-sur-Laize



**307 participants**  
→ **Soit un total de participation de 11,35%**  
**185 questionnaire remplis intégralement**

# Résultats de l'enquête – Taux de réponse



> Des répondants majoritairement localisés à Fontenay-le-Marmion

Un résultat logique au regard de la démographie de cette commune qui est la plus peuplée du périmètre (1946 habitants en 2020).

# Résultats de l'enquête – Localisation des répondants

Localisation	Nombre
Avenue Michel Bourse	56
Rue des Rouges Gorges	8
Rue Simone Veil	8
Lotissement de la Dîme	7
Allée du Lieutenant C.Ferguson	7
Rue de la République	6
Le Val	6
Rue de la Poudrière	6
Rue des Coteaux	5
Rue des Lilas	5
Rue des Castors	5
Rue Gujan Mestras	5
Rue des Tumulus	5
Chemin de Verrières	4
Rue du Château d'Eau	4
Avenue Guillaume le Conquérant	3
Rue des Rossignols	3
Rue du 11 novembre	3
Rue des Finlandais	3
Rue du Devon	3
Rue de la Mairie	3
Rue des Rosiers	2
Rue des Rossignols	2
Rue du Parc	2
Allée des Mineurs	2
Impasses des Mésanges	2
Rue de la Hoguette	2
Rue de l'Espérance	2

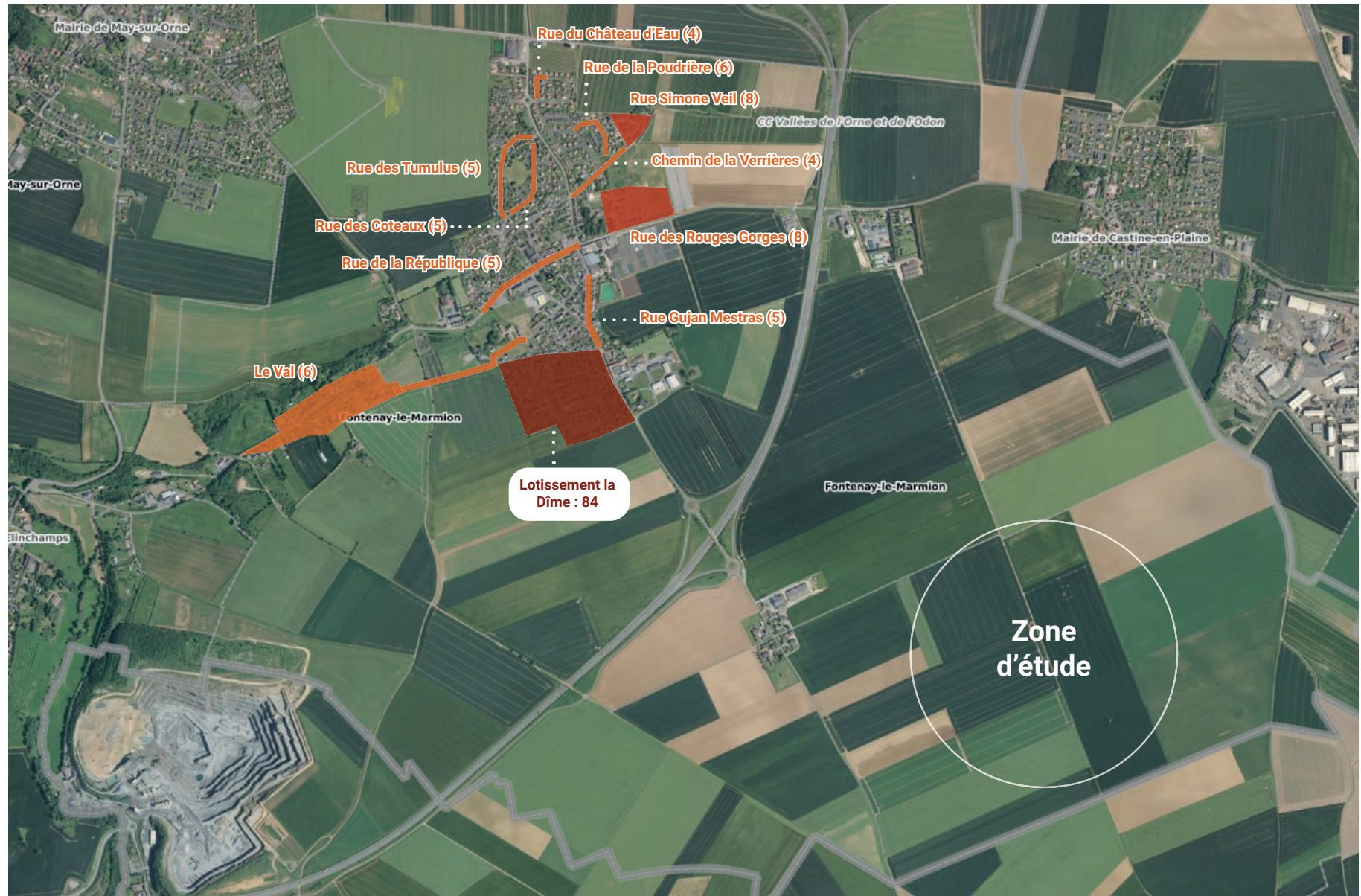
Allée des Lavandières	1
Les vergers	1
Centre village	1
Bourg	1
Rue Victor Hugo	1
Allée de la Dentellière	1
Fontenay 1	1
Rue Léonard Gilles	1
Rue de la Libération	1
La Crête	1
Route de Rocquancourt	1
Impasse des Acacias	1
Rue Jacques Prévert	1
Place Roger Huet	1
Rue Guy de Maupassant	1

> Avec 84 répondants, le lotissement de la Dîme concentre le plus grand nombre de participants à l'enquête.

*Les adresses surlignées en rouge correspondent aux rues du lotissement de la Dîme.*



# Résultats de l'enquête – Localisation des répondants



# Résultats de l'enquête – Enseignements

## PROFIL DES RÉPONDANTS

- Une part importante de répondants **habitent** la commune de **Fontenay-le-Marmion** ;
- Une partie des répondants se sont saisis des questions ouvertes pour **signifier leur opposition** au projet ;

## ATTENTES ET BESOINS

- Les répondants ont de fortes **attentes d'information sur le résultat des études** menées par Neoen ;
- Les répondants expriment **un fort besoin d'information** sur :
  - La nature du projet (hauteur des machines, nombre...) ;
  - Les impacts du projet sur leur cadre de vie ;
  - La gestion de l'après-projet, le démantèlement et le recyclage.
- Les répondants manifestent leurs **inquiétudes sur la possible perte de la valeur de leur bien** avec l'implantation du projet.

## MESURES D'ACCOMPAGNEMENT ET DE COMPENSATION

- Les répondants au projet sont **soucieux de connaître les retombées possibles du projet** pour les territoires à la fois pour les communes et les riverains.
- Les répondants sont nombreux à **manifeste leur volonté d'avoir des retombées individuelles** et des avantages si le projet est implanté.
- Les répondants qui **souhaitent principalement que les mesures d'accompagnement aillent dans le sens d'une amélioration du cadre de vie ou de la biodiversité.**

+ Une liste de riverains intéressés par des temps d'échange et de rencontre



# Résultats de l'enquête – Bilan et plan d'action

→ Un plan d'action construit en réponse aux attentes des participants de l'enquête.

→ Des attentes fortes sur les résultats des études spécifique au site d'implantation

→ Un besoin d'information sur l'éolien et la maîtrise des impacts

→ Un intérêt pour des retombées individuelles et collectives



**Création d'un comité consultatif éolien**

+



**Lettre d'information**

+



**Une plateforme d'information en ligne**

→ En lien avec la trentaine de personnes intéressées par des temps de rencontre avec l'équipe projet.

# Compte-rendu de la présentation à l'équipe municipale de Fontenay-le-Marmion

Les résultats de l'enquête menée sur la période juin-juillet à travers la distribution d'un questionnaire accompagnant une lettre d'information sont présentés. Dans un premier temps il a été rappelé que la lettre d'information et le questionnaire ont été distribués par le prestataire La Poste sur un périmètre de cinq communes pour un total de 2704 habitations. Un rappel est fait sur le périmètre de distribution qui comprend deux communes situées en dehors de la zone d'étude. Cet ajout est lié au constat soulevé par l'Agence Tact au printemps qui mettait en avant que l'échelle du dialogue n'était pas adaptée au regard des enjeux locaux et des visibilitées potentielles sur le futur projet.

Le bilan des réponses aux questionnaires est présenté de même que la répartition des répondants par communes. Un nombre élevé de répondants (158) est enregistré sur la commune de Fontenay-le-Marmion. Parmi ces répondants, 84 sont localisés dans le lotissement de la Dîme. Cette mobilisation, qui comprend un nombre élevé d'opposants, est cohérente avec la mobilisation qui a eu lieu lors du référendum à l'encontre du projet.

La présentation de ces résultats ne donne lieu à aucune interrogation.

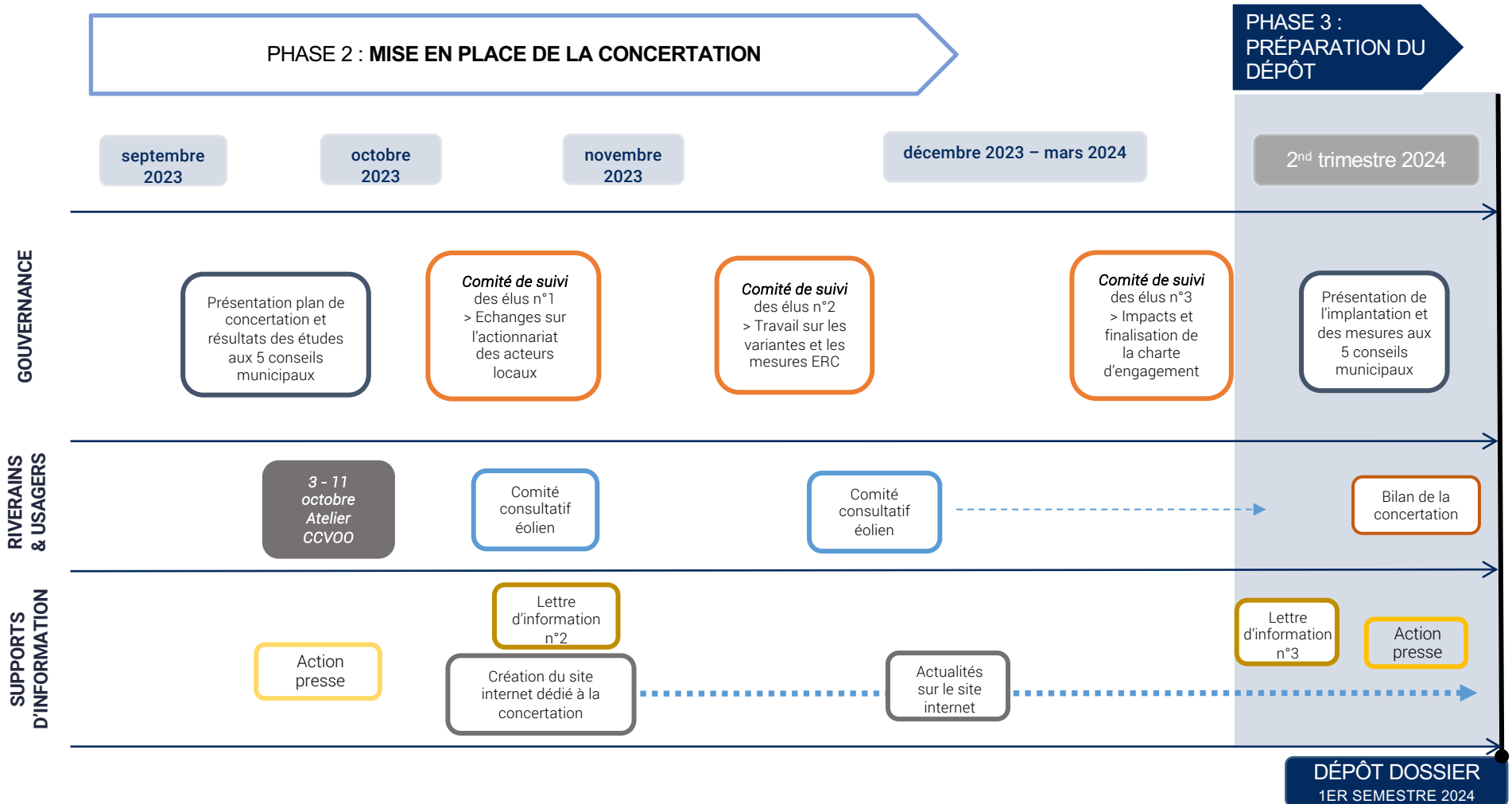
3



## Plan de concertation

# Calendrier des actions

## PLAN D' ACTIONS – CALENDRIER AUTOMNE-HIVER 2023 – 2024



# Compte-rendu de la présentation à l'équipe municipale de Fontenay-le-Marmion

Le plan de concertation est ensuite présenté. Il distingue trois niveaux d'actions. D'abord, les actions qui concernent la gouvernance et qui comprennent les présentations en conseils municipaux et la création d'une nouvelle instance : un comité de suivi avec les maires des cinq communes, les adjoints à la transition énergétique et les VP transition des trois communautés de communes. Puis celles qui concernent les riverains à travers la création d'un comité consultatif éolien. Enfin, sont présentés les supports d'informations et de communication. L'ensemble figure dans un calendrier qui donne les temporalités et l'enchaînement des actions.

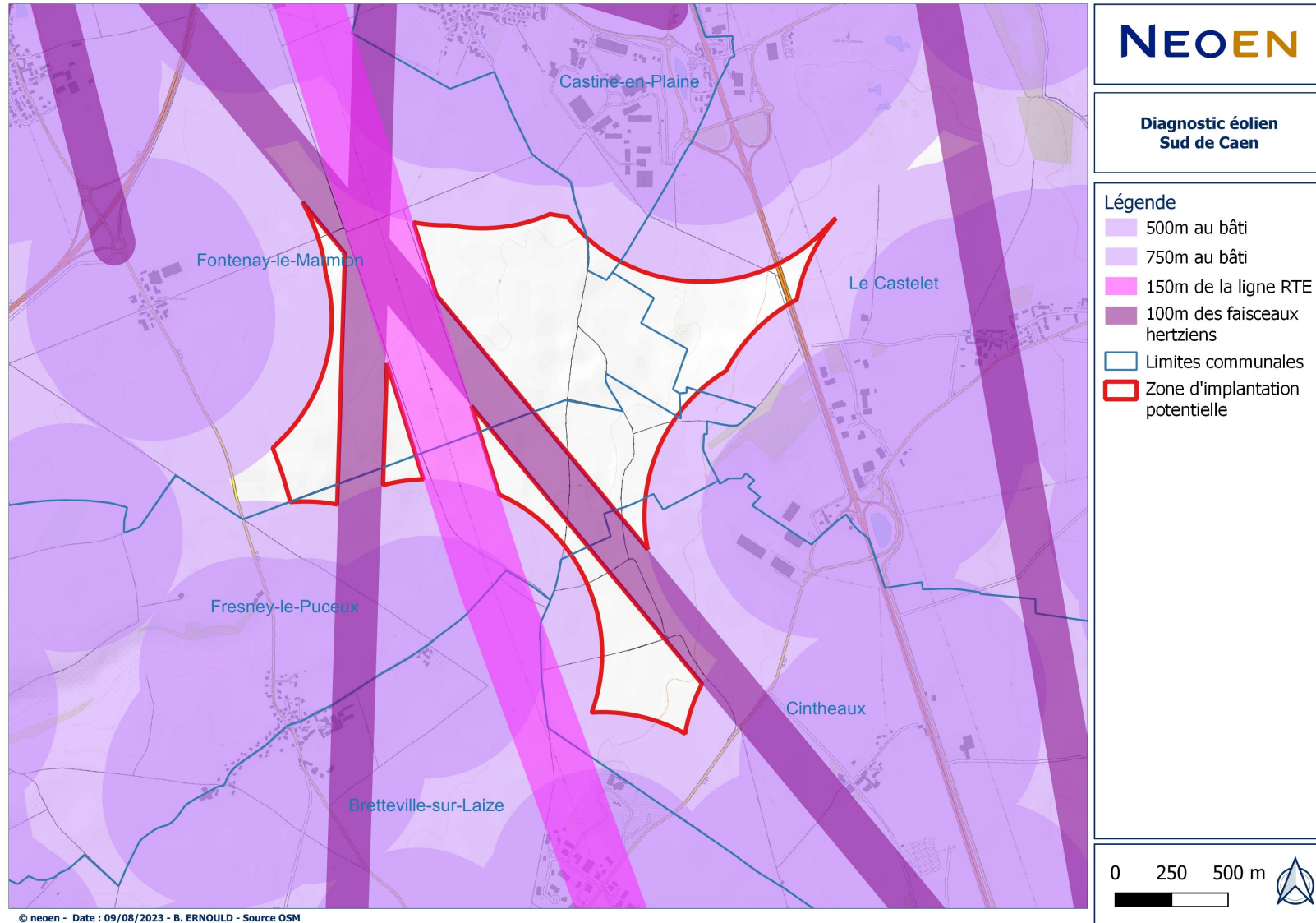
La présentation du plan d'action de la concertation ne soulève aucun questionnement.

4



## Zoom sur les études

# Rappel de la zone d'étude



# Les études techniques - Rappels

Les études techniques et environnementales permettent de réaliser un **état initial complet de la zone d'étude**, c'est-à-dire d'en dresser une photographie précise.

Pour ce faire, il est nécessaire de réaliser :

- **Une étude faune et flore**
- **Une étude paysagère**
- **Une étude acoustique**

(+ Une étude de vent (non réglementaire))

Celles-ci sont réalisées par des bureaux d'études dédiés.

**3 étapes nécessaires après les états initiaux :**

- **Etape 1 : Etudier les variantes d'implantation en évitant les zones à enjeux**
- **Etape 2 : Evaluer l'impact des scénarios d'implantation**
- **Etape 3 : Eviter, réduire, compenser cet impact**



# Des bureaux d'étude indépendants

L'étude d'impact est assurée par un groupement de bureaux d'études indépendants mandaté par le porteur de projet.

Volet milieu  
physique et  
humain

Volet paysage

Volet écologie

Volet  
acoustique



# Rappels sur le vocabulaire des études

## Zoom sur les notions principales

### ENJEU

L'enjeu correspond à **l'état actuel du territoire** (photographie de l'existant), indépendamment du projet. Il correspond aux valeurs intrinsèques de l'objet ou du territoire étudié.

→ **Indépendant du projet**



### SENSIBILITE

La sensibilité correspond à **l'interprétation de l'effet potentiel de l'implantation d'un parc éolien sur les paysages** où les objets étudiés. Cette notion correspond au niveau de mutation qui pourrait être généré par le futur parc en fonction de son implantation.

→ **Lié au projet**

### IMPACTS

**Effet produit par le parc éolien sur l'environnement proche.**

- Le guide des études d'impacts encadre cette notion et définit une liste de critères qui permet de classer les impacts de nuls à très forts.
- Ceux-ci sont évalués dans un chapitre dédié de l'étude d'impacts.

# Mesures ERC – Grands principes

**Obligation du Code de l'Environnement :**

→ **EVITER, REDUIRE ou COMPENSER les impacts d'un projet sur l'environnement.**

La logique ERC consiste à éviter au maximum les impacts du futur parc, à les réduire s'il n'est pas possible de les éviter et à les compenser s'il est impossible d'appliquer les deux premières actions. Cela concerne :

- L'environnement (sol, eau, air) ;
- Les riverains (distance aux éoliennes, bruit, ombres portées) ;
- Le paysage ;
- Le patrimoine.

## **Éviter c'est par exemple...**

→ Commencer les travaux en dehors des périodes de nidification, ne pas installer d'éoliennes dans des espaces où certains rapaces font leur nid, où des chauves-souris transitent, ou encore sur des zones humides.

## **Réduire c'est par exemple...**

→ Baisser la vitesse de rotation des éoliennes (les « brider ») pour diminuer le bruit, planter des haies pour masquer visuellement l'infrastructure et rendre le paysage le plus harmonieux possible, équiper les éoliennes d'effaroucheurs et de capteurs pour préserver les oiseaux...

## **Compenser c'est par exemple...**

→ Replanter des haies, créer des îlots de biodiversité...

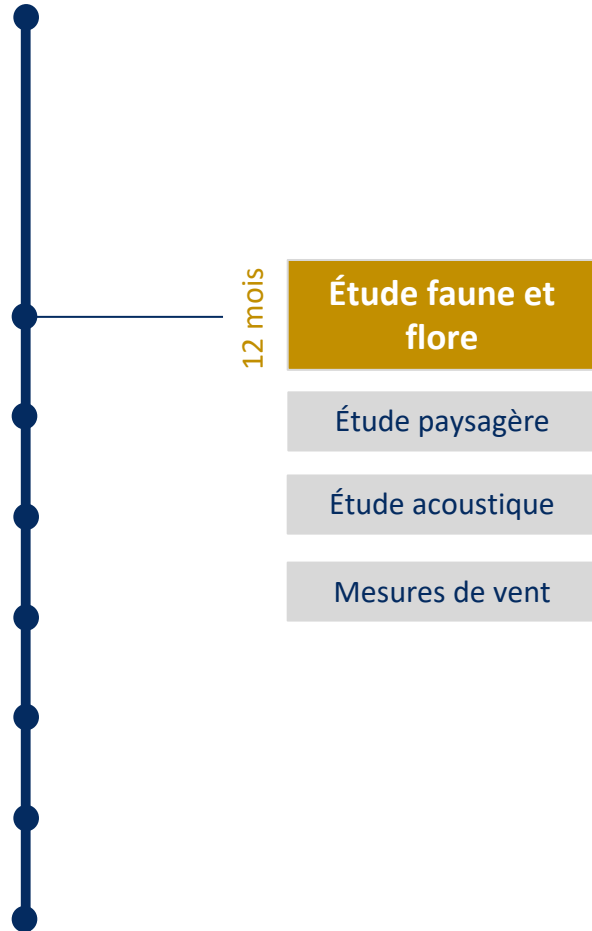
# Mesures ERC – Comprendre l'impact résiduel

- La logique ERC permet de proposer un parc éolien de moindre impact.
- L'objectif est de tendre vers des impacts résiduels faibles à très faibles.

Impact potentiel (Exemple)	Phase	Impacts possibles (Exemples)	Qualification de l'impact potentiel ou brut	Exemples de mesure de réduction	Impact après mesure d'évitement et de réduction = Impact résiduel
Avifaune	Chantier	➤ Impact par destruction ou dégradation physique des milieux	Significatif	<ul style="list-style-type: none"> <li>Adaptation de la période des travaux.</li> <li>Installation de nichoirs artificiels pour l'avifaune à proximité du projet.</li> </ul>	Non significatif
	Exploitation	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Impact par destruction d'individus</li> <li>➤ Impact par perturbation d'individus</li> </ul>	Significatif	<ul style="list-style-type: none"> <li>Adaptation du traitement du sol au pied de l'éolienne pour éviter d'attirer les individus.</li> <li>Réhausse de la garde au sol.</li> <li>Mise en place d'un dispositif de détection et d'effarouchement/ bridage en faveur de l'avifaune.</li> </ul>	Non significatif

- C'est la somme de ces impacts résiduels qui va faire la qualité du dossier instruit par les services de l'Etat.

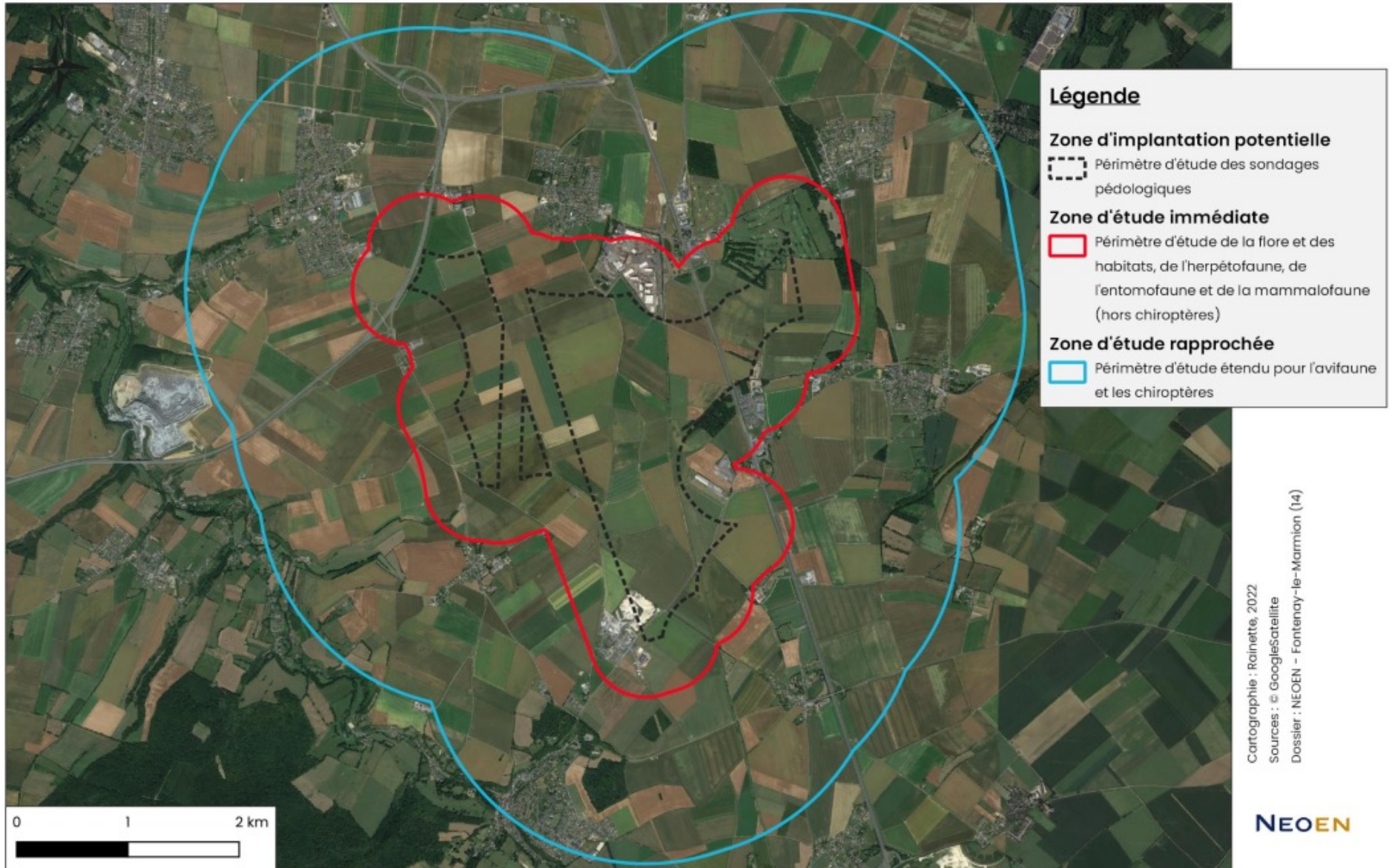
# L'étude faune-flore



Un bureau d'études est mandaté pour effectuer un **inventaire des habitats et des espèces** animales et végétales sur le site et ses abords, **pendant au moins un an** (la durée d'un cycle de vie biologique).

Ce diagnostic permet **d'identifier les enjeux environnementaux** au sein de la zone d'étude et **d'évaluer la compatibilité du projet avec les milieux**.

# Délimitation des aires d'études



# Consultations et bibliographie

- **Organismes publics** (DREAL, INPN, MNHN) : fiches descriptives des ZNIEFF et formulaires Standards de Données pour les sites Natura 2000
- **Base de données** (« eCalluna » du Conservatoire Botanique National de Brest, « OpenObs » de l'INPN, « ODIN » de l'Agence Normande Biodiversité Développement Durable)
- **Organismes associatifs** (Groupe Ornithologique Normand, Ligue de Protection des Oiseaux, Groupe Mammalogique Normand)
- **Autres documents disponibles** (cartes pédologiques, cartes topographiques, cartes géologiques, SDAGE, SAGE)



# Les habitats et la flore

## 5 passages ciblant les habitats et la flore

- Une zone d'étude composée principalement de monoculture intensive (maïs, blé, orge, lin, colza, pois,...), avec quelques zones de jachères : **enjeux faibles**
  - Des patches de boisements sont ponctuellement présents : **enjeux faibles à moyens**
  - Quelques prairies pâturées ou de fauches : **enjeux de moyens à assez forts**
  - Linéaire de la voie ferrée : **enjeux assez forts**
  - Espaces anthropisés (bernes routières, bassins de rétention, pelouse urbaine, sentiers agricoles, zone en construction) : **enjeux nuls à faibles**
- Aucune espèce protégée et/ou considérée d'intérêt patrimonial en Basse-Normandie ;
- 2 espèces envahissantes (arbre aux papillons, érable faux platane) ;
- **Aucune zone humide** n'a été mise en avant sur le site.




# Les habitats et la flore : synthèse des enjeux

NEOEN

Synthèse des enjeux  
Flore et habitats

## Légende

 Zone d'implantation potentielle

Enjeux

### Niveaux d'enjeux

-  Non évaluable
-  Très faible / Nul
-  Faible
-  Moyen
-  Assez fort
-  Fort
-  Très fort



0 300 600 m



# L'herpétofaune (amphibiens et reptiles) et l'entomofaune (insectes)

## 6 passages ciblant l'herpétofaune et l'entomofaune

### Herpétofaune

- 3 espèces d'amphibiens et 1 espèce de reptile contactées ;
- Les enjeux se concentrent en périphérie Nord du site et au niveau de la voie ferrée.

### Entomofaune

- 23 espèces d'insectes (13 rhopalocères, 4 odonates et 6 orthoptères) ont été contactées au sein de la zone d'étude, toutes considérées à enjeu faible.

→ **Enjeu global jugé faible**




# L'herpétofaune et l'entomofaune : synthèse des enjeux

NEOEN

Synthèse des enjeux  
Herpétofaune et  
Entomofaune

## Légende

 Zone d'implantation potentielle

## Niveaux d'enjeux

-  Non évaluable
-  Très faible / Nul
-  Faible
-  Moyen
-  Assez fort
-  Fort
-  Très fort

0 300 600 m



# Les chiroptères (chauves-souris)

**19 sorties** en actif dédiées aux chiroptères, complétées par des écoutes passives (enregistreur continu sur le mât de mesure (mars à novembre) et dans un arbre du bois de la Jalousie (fin août).

- La carrière de Bretteville-sur-Laize est identifiée par la bibliographie d'importance locale ;
- 15 espèces identifiées lors des prospections, avec une part importante de pipistrelle commune ;
- La zone d'étude est moyennement à assez bien fréquentée lors de conditions météorologiques favorables par les chauves-souris, principalement la Pipistrelle commune ;
- Pas de déplacements importants sur la zone d'étude, peu de corridors.

→ **Des habitats présentant peu d'enjeux, avec un intérêt plus fort au niveau du golf et de la carrière de Bretteville-sur-Laize ;**

→ **Un enjeu global jugé de faible à moyen.**




# Les chiroptères : synthèse des enjeux



NEOEN

## Synthèse des enjeux Chiroptères

### Légende

 Zone d'implantation  
potentielle

### Niveaux d'enjeux

 Assez fort

 Moyen

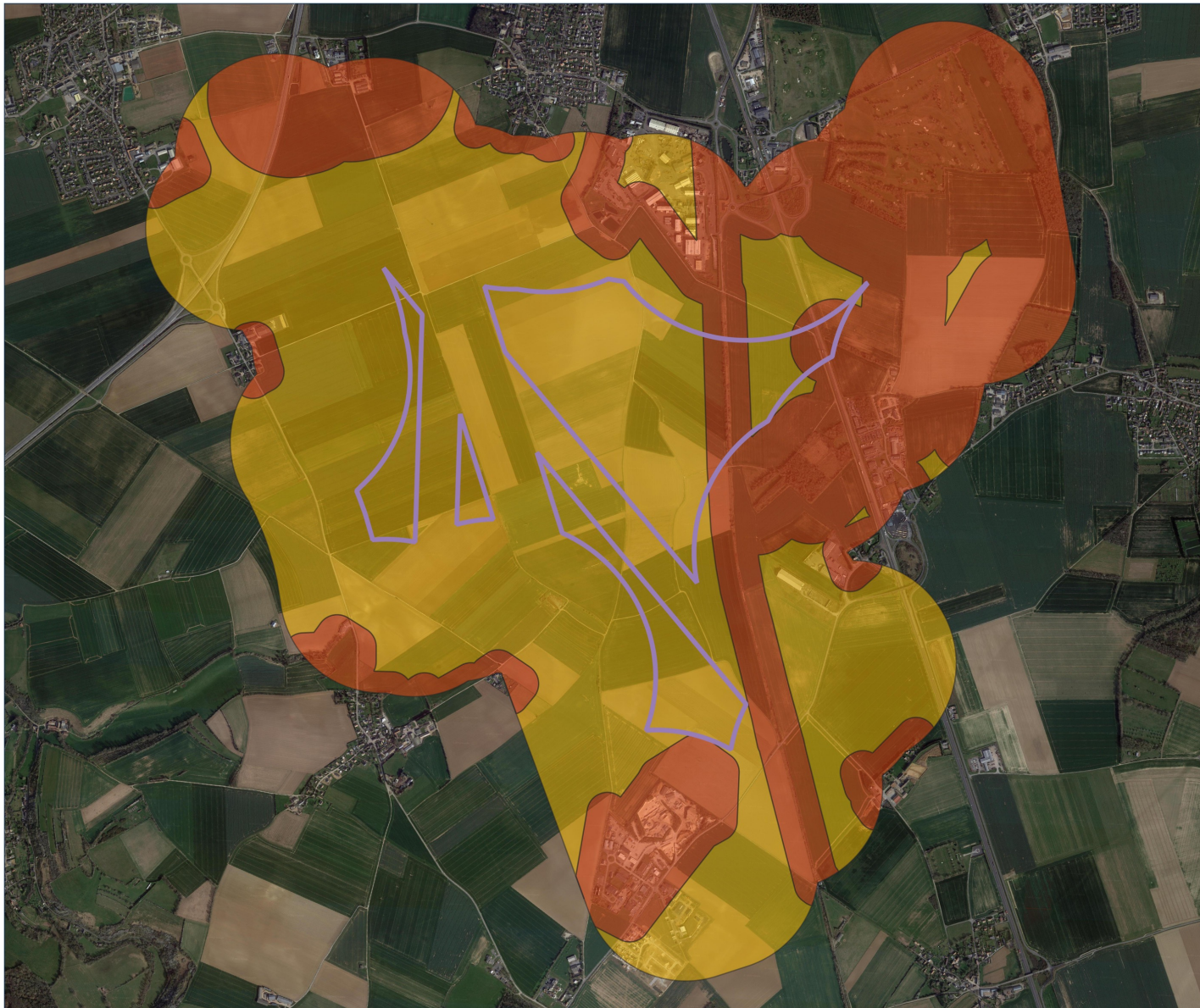
 Faible

0 300 600 m






# Les chiroptères : synthèse des vulnérabilités



NEOEN

Synthèse des  
vulnérabilités -  
chiroptères

## Légende

 Zone d'implantation  
potentielle

## Niveaux de vulnérabilités

 Fort

 Moyen

0 300 600 m



## 19 passages ciblant l'avifaune

- 83 espèces d'oiseaux observées sur le site, dont 56 protégées ;
- Site favorable à l'avifaune des milieux ouverts (dont le Busard Saint-Martin, le Busard des roseaux et le busard cendré), notamment l'ouest de la zone qui présente des attraits pour l'alimentation et la nidification ;
- L'ancienne voie ferrée constitue une zone refuge et un corridor dans un contexte d'agriculture intensive (notamment utile au Bruant jaune) ;
- Pas d'axe de migration significatif ;
- Zone importante pour les laridés (mouette, goéland), attirés par la décharge de Cauvicourt.

→ Des enjeux modérés en tant que couloir de migration à l'échelle nationale et régionale mais d'une grande importance à l'échelle locale pour certaines espèces ;

→ Un enjeu global jugé fort.



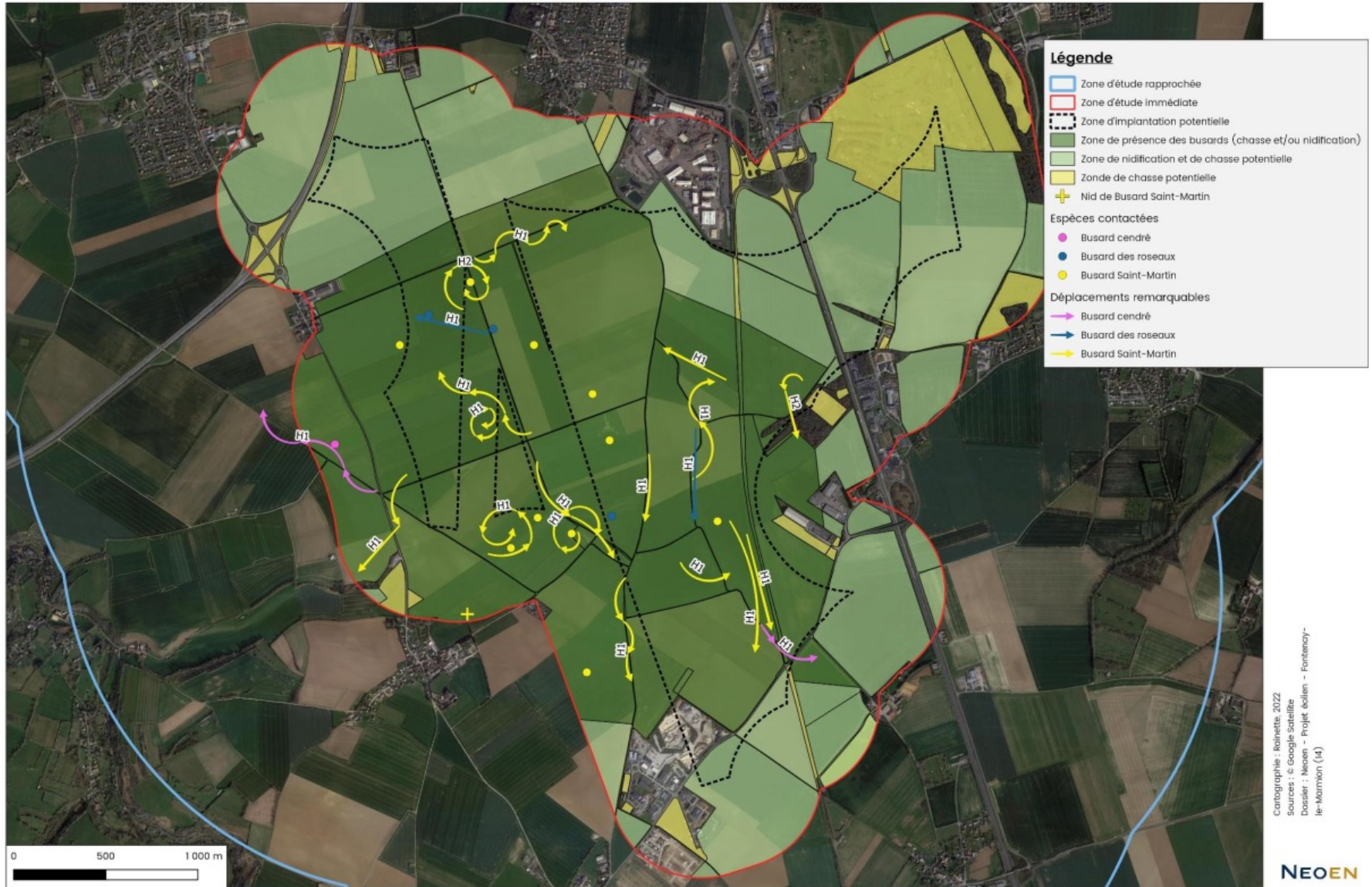
# L'avifaune : cas des Laridés



Cartographie : Rainette, 2022  
Sources : © Google Satellite  
Dossier : Neoen - Projet éolien - Fontenay-le-Marmion (14)



# L'avifaune : cas des busards



H1 = individu en vol au dessous des pales des éoliennes / H2 = individu en vol au niveau des pales des éoliennes / H3 = individu en vol au dessus des pales des éoliennes




# L'avifaune : Synthèse des enjeux



NEOEN

## Synthèse des enjeux avifaunistiques

### Légende

 Zone d'implantation potentielle

### Niveaux des enjeux

-  Non évaluable
-  Très faible / Nul
-  Faible
-  Moyen
-  Assez fort
-  Fort

0 300 600 m






# L'avifaune : Synthèse des vulnérabilités

NEOEN

Synthèse des  
vulnérabilités -  
avifaune

## Légende

 Zone d'implantation  
potentielle

## Niveaux de vulnérabilités

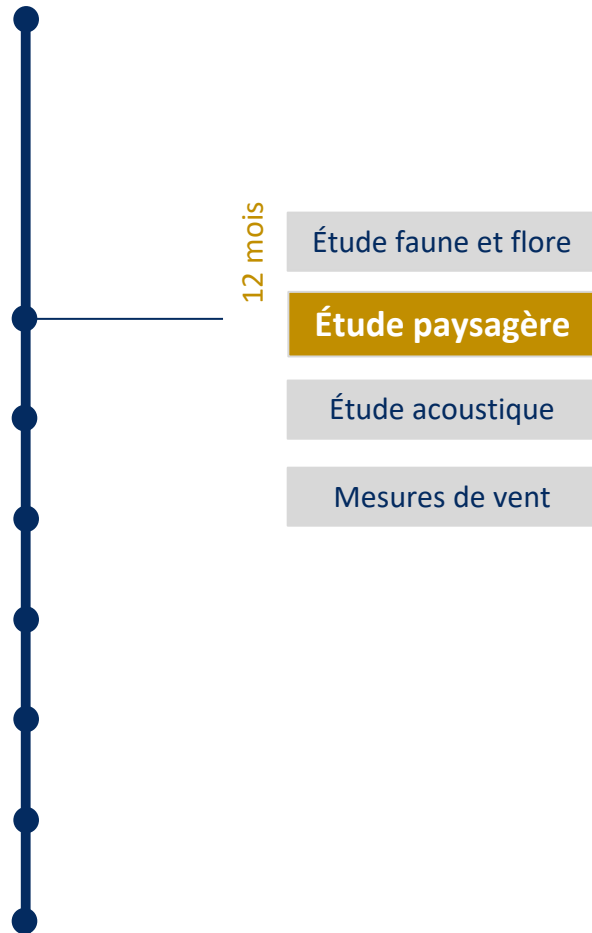
 Forte

 Très forte

0 300 600 m



# L'étude paysagère



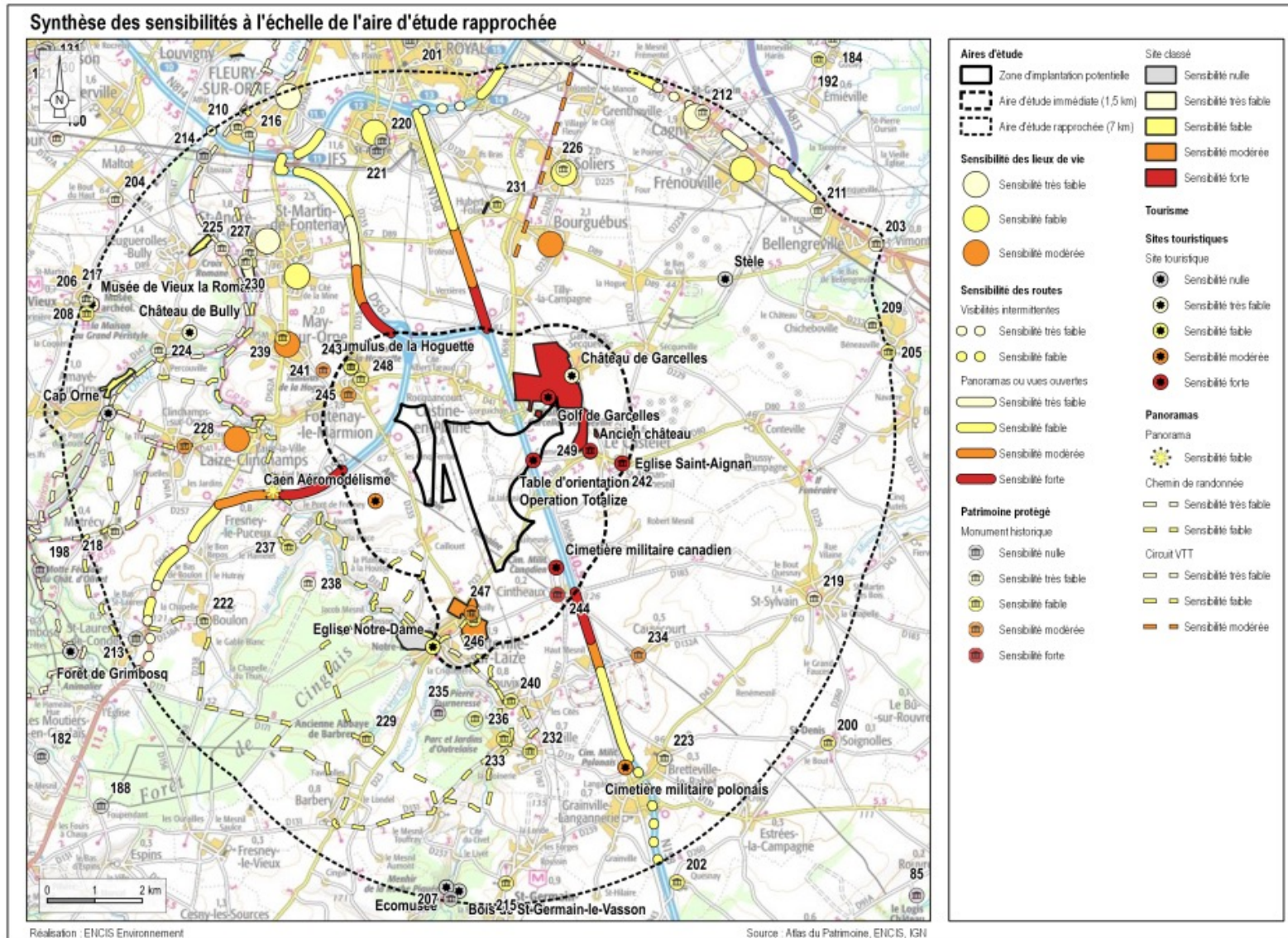
Une étude précise du paysage, de ses composantes et des lignes de force est réalisée. Elle **identifie les enjeux** paysagers de la zone concernée par le projet puis **évalue les sensibilités** du futur parc sur le paysage (monuments, lieux possédant un intérêt patrimonial ou culturel, cadre de vie des habitants).

Elle **synthétise les enjeux et sensibilités sous forme cartographique** puis émet des recommandations d'implantation.

En complément, elle **fournit une liste de photomontages permettant de visualiser le futur parc éolien** au sein du paysage, depuis différents points de vue. Cette liste sera reprise dans les impacts sous la forme d'un carnet de photomontages.

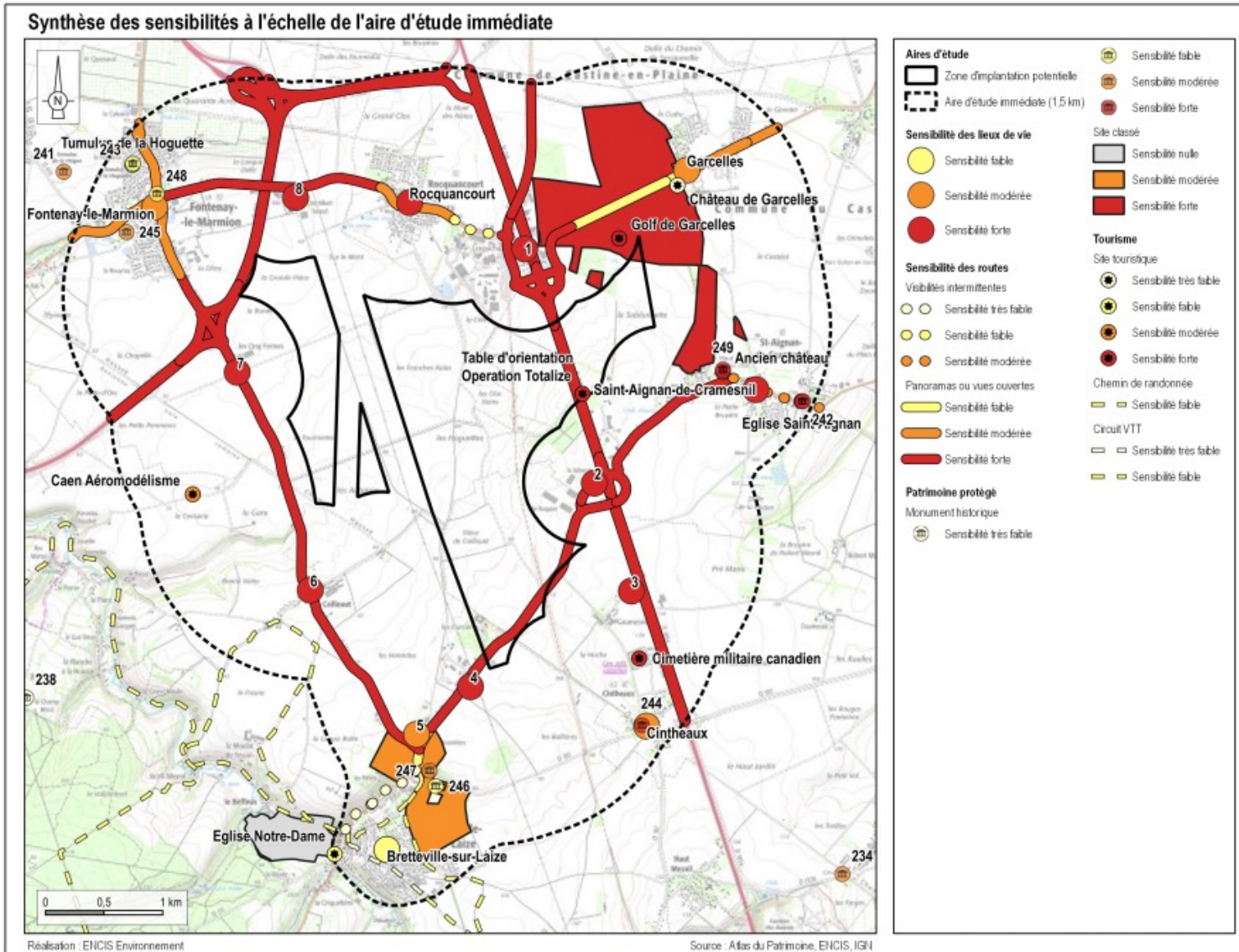


# L'étude paysagère – Aire d'étude rapprochée





# L'étude paysagère – Aire d'étude immédiate

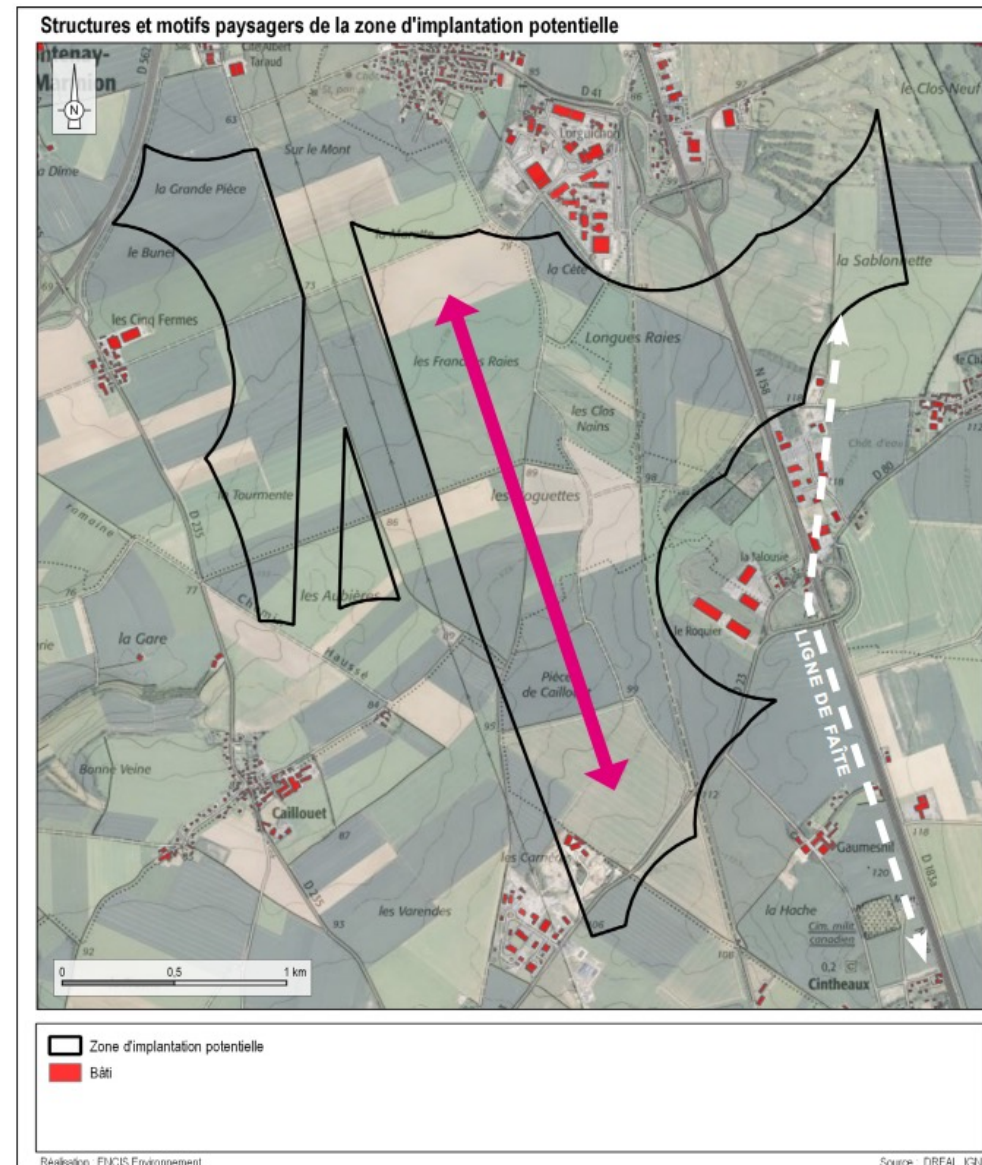


# L'étude paysagère - Recommandations

Le paysage de grande plaine agricole ouverte est à même d'accueillir un projet éolien : la grande échelle des champs répond aux dimensions imposantes des éoliennes, la verticalité de ces dernières peut créer un dialogue avec l'horizon.

Il est recommandé la mise en **place d'un motif de lignes**, orientées selon un axe nord-nord-ouest / sud-sud-est :

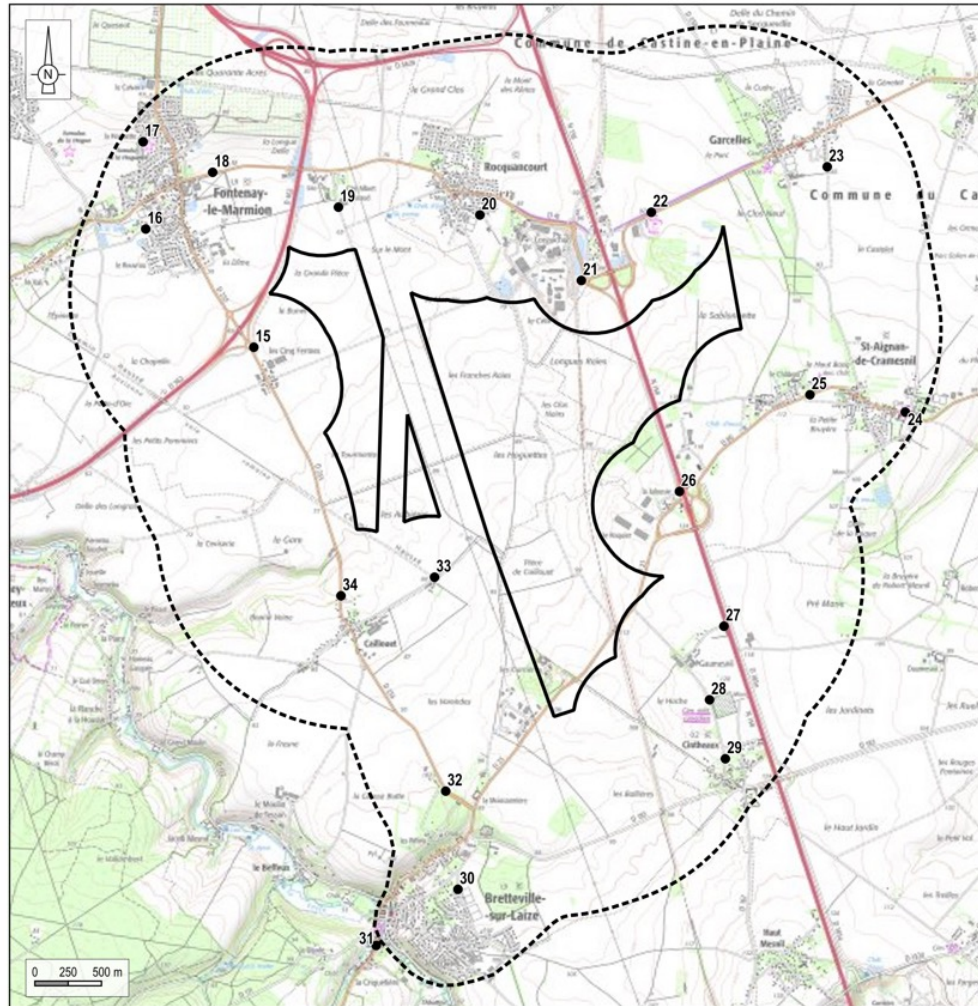
- Cohérence avec la ligne de faîte proche
- Cohérence avec la route N158
- Cohérence avec la ligne haute tension
- Limitation de l'angle visuel depuis Caen (notamment pour les perceptions du château)





# L'étude paysagère - Points de vue

Localisation des prises de vue dans l'aire d'étude immédiate

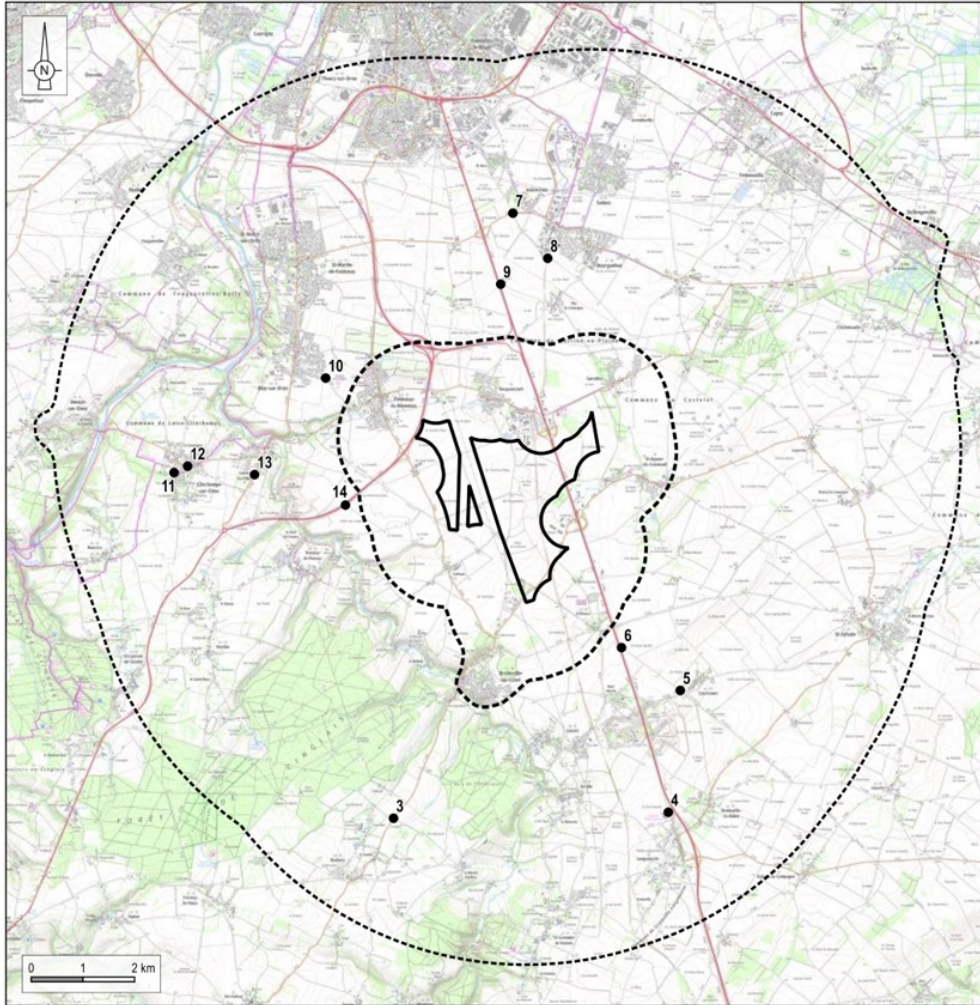


Aires d'étude		Points de vue	
	Zone d'implantation potentielle		Localisation des prises de vues
	Aire d'étude immédiate (1,5 km)		



# L'étude paysagère - Points de vue

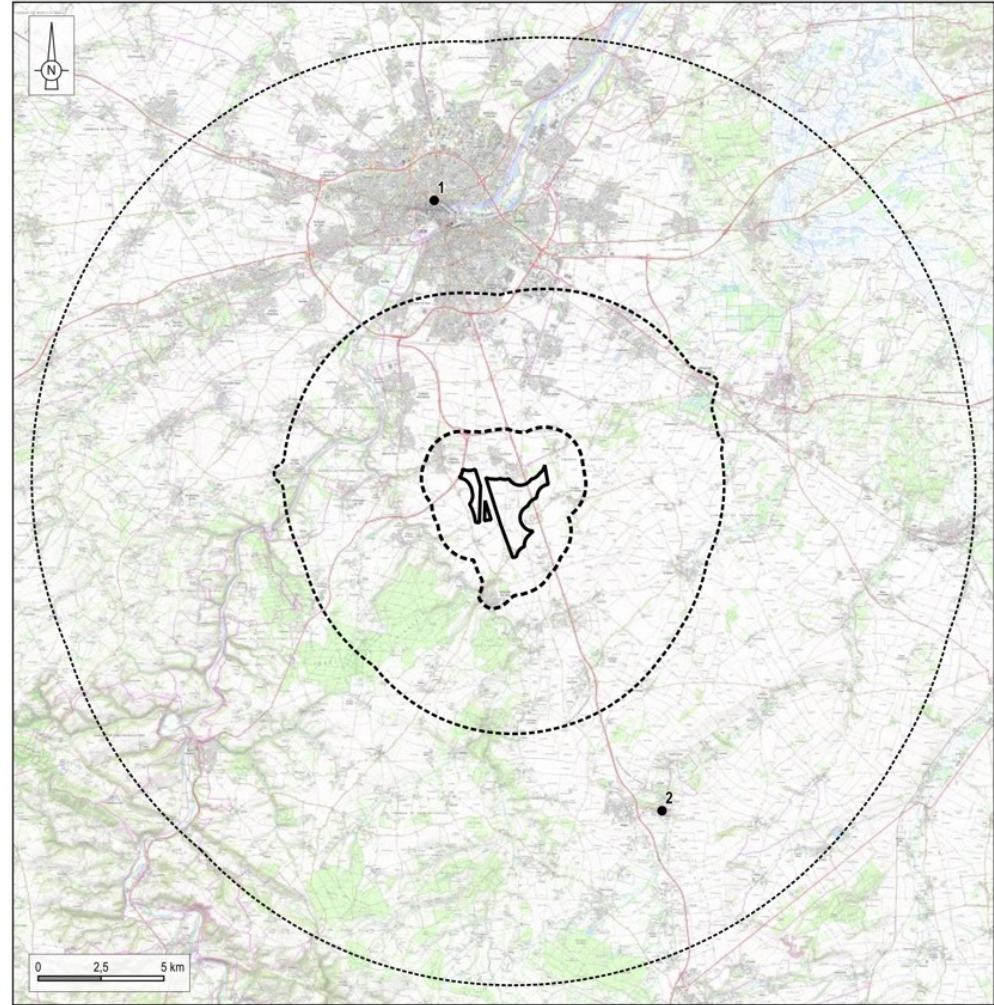
Localisation des prises de vue dans l'aire d'étude rapprochée



**Aires d'étude**  
[Solid black outline] Zone d'implantation potentielle  
[Dashed black outline] Aire d'étude rapprochée (7 km)

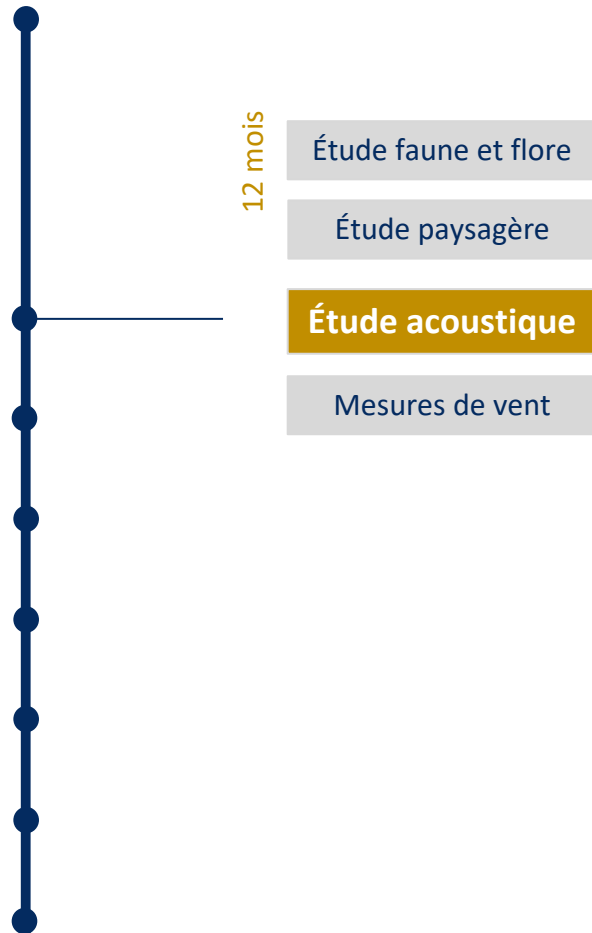
**Points de vue**  
[Black dot] Localisation des prises de vues

Localisation des prises de vue dans l'aire d'étude éloignée



**Aires d'étude**  
[Solid black outline] Zone d'implantation potentielle  
[Dashed black outline] Aire d'étude rapprochée (7 km)  
[Dotted black outline] Aire d'étude éloignée (17 km)

**Points de vue**  
[Black dot] Localisation des prises de vues



## Objectif : caractériser l'impact acoustique des éoliennes

### Principes :

- **Etape 1** : mesure de l'état initial
- **Etape 2** : modélisation à partir de l'état initial + les machines + les régimes de vent
- **Etape 3** : sélection des machines et des scénarios d'implantation en conformité avec la réglementation et, si besoin, mise en place d'un plan de bridage

> Phase d'exploitation : contrôle

**Réglementation** : émergence + 5 db le jour + 3 db la nuit.



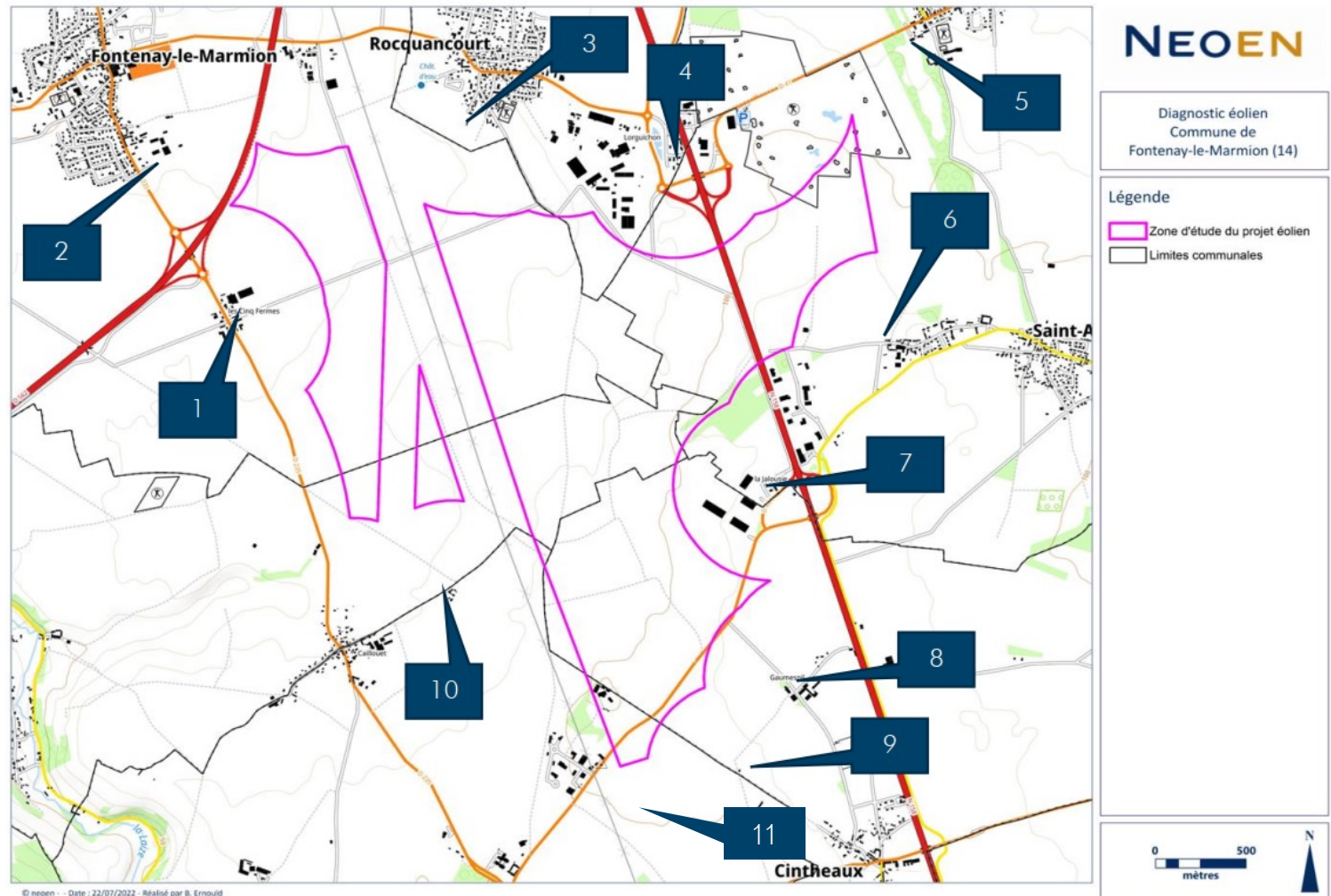
# L'étude acoustique : points de mesures

- Deux campagnes réalisées : périodes avec et sans feuille
- Deux types d'écoute déployés : les études longues (15 jours) et les études courtes (2h)

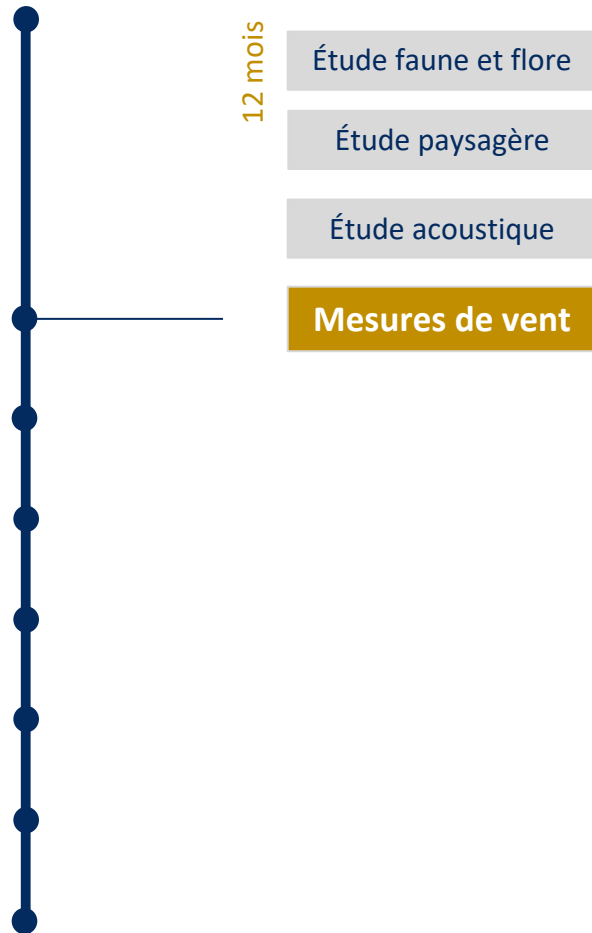
Direction du vent dominante sud-ouest → Enjeu plus fort pour les habitations situées au nord-est

L'est, le nord-est et le nord-ouest de la zone d'étude assez bruyants (Derichebourg, D562, N158)

→ Enjeu acoustique modéré



# Les mesures de vent



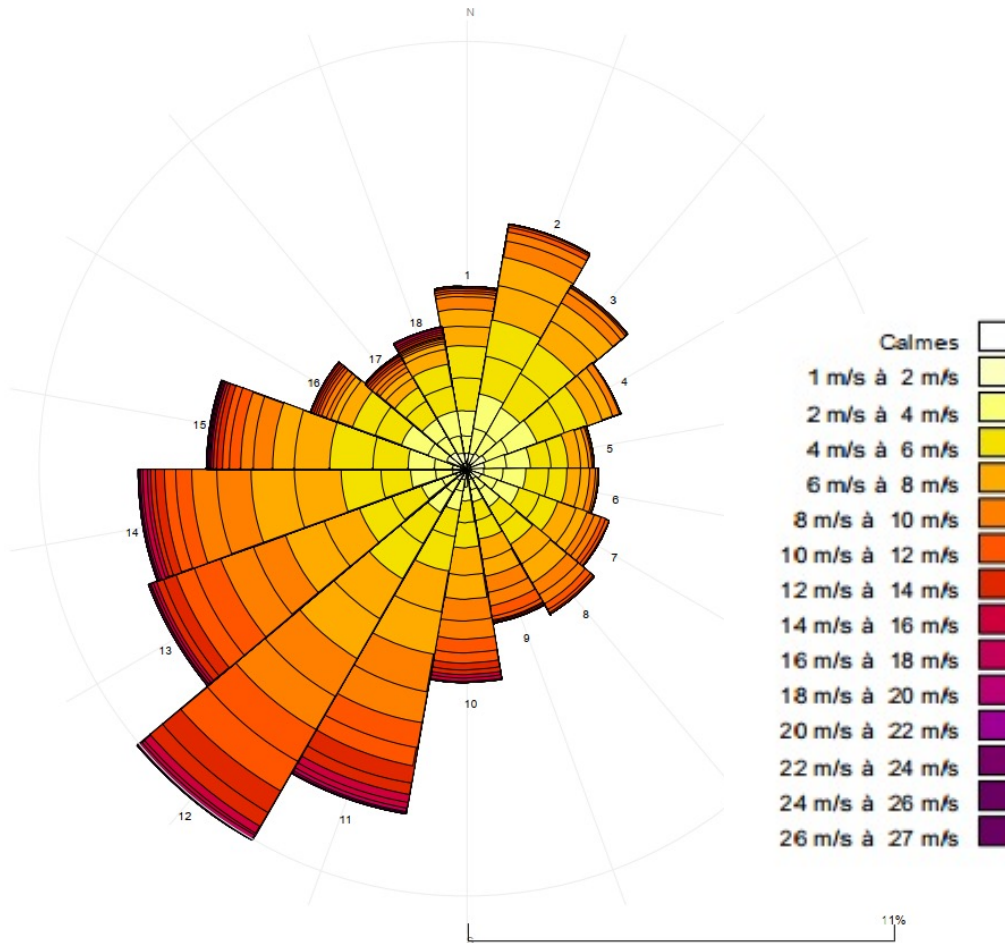
Un **mât de mesure** d'une hauteur de **100m** a été installé sur la zone d'étude en novembre 2021 pour minimum 2 ans.

## Objectif :

- **Mesurer la direction, la fréquence et l'intensité des vents sur la zone concernée.** Ces données seront corrélées avec les données de Météo France des 10 dernières années.  
  
→ Cela permettra de **connaître le potentiel de production éolien** puis de choisir les éoliennes les mieux adaptées à la ressource en vent du site.

# Les mesures de vent

## Rose des vents mesurés sur la zone d'étude



La vitesse moyenne du vent mesurée à 100m de haut est de 6,62 m/s.



Exemple de mât de mesure

# Compte-rendu de la présentation à l'équipe municipale de Fontenay-le-Marmion

La partie consacrée à la présentation du résultat des études est introduite par le rappel de la zone d'étude dans sa forme définitive. En effet, plusieurs échanges menés au printemps ont permis d'en affiner le tracé. L'engagement pris par Neoen de s'éloigner des habitations de 750 m contre 500 m réglementairement est repris dans la cartographie présentée.

Après un rappel sur la différence entre enjeux, sensibilités et impacts, la séquence ERC est présentée. Il est mentionné que le respect de cette séquence conditionne l'acceptation du projet par les services de l'Etat et in fine le préfet.

Les niveaux d'enjeux sont ensuite présentés pour l'habitat et la flore puis par espèces.

Concernant les habitats et la flore, les enjeux sont globalement faibles à modérés. Ils sont plus importants aux abords de la voie ferrée.

L'herpetofaune (amphibiens et reptiles) et l'entomofaune (insectes) présentent des enjeux globaux jugés faibles. Ce niveau est semblable pour les chiroptères (Chauve-souris). De manière globale, la réduction de la zone d'étude avec l'engagement d'éloignement aux habitations de 750 m entraîne un évitement des zones à enjeux et d'une partie des zones qui présentent des sensibilités. C'est notamment le cas pour les chauve-souris. La cartographie des vulnérabilités indique en effet que seul le secteur de la voie ferrée est vulnérable pour ces espèces.

Les résultats concernant l'avifaune (oiseaux) sont ensuite détaillés. Ils indiquent un enjeu global jugé fort, en lien avec la présence de 56 espèces protégées. Contrairement aux autres espèces, la carte des vulnérabilités de l'avifaune présente des sensibilités fortes à l'ouest et très fortes à l'est. Cette sensibilité est liée à un couloir de déplacement des laridés (mouettes, goéland...) qui relie le littoral au niveau de l'estuaire de l'Orne au centre d'enfouissement de Cauvicourt où les oiseaux vont s'alimenter.

# Compte-rendu de la présentation à l'équipe municipale de Fontenay-le-Marmion

Ces résultats présentent des enjeux et sensibilités. Les impacts seront évalués une fois une implantation définie. Des mesures seront ensuite proposées, comme expliqué lors de la présentation de la séquence ERC, pour permettre d'abaisser les niveaux d'impacts pour tendre vers des impacts résiduels modérés à faibles. Pour cela, compte tenu du résultat des études, le secteur ouest est à privilégier dans les réflexions prochaines sur les variantes d'implantation.

## Echanges avec les membres du conseil municipal suite à la présentation du porteur de projet

*Q? Il y a plusieurs espèces sur le secteur qui méritent protection. Toutes n'ont pas été citées.*

→ Le format de ce temps d'échange, d'une durée d'une heure en conseil municipal, ne permet pas de présenter l'ensemble du résultat des études. Il s'agit d'en présenter la synthèse et les principales sensibilités. L'étude complète sera quant à elle intégrée au dossier et consultable.

-----

Le volet paysage est présenté sur la base des cartes de synthèse des sensibilités des aires d'études rapprochées et immédiates, des recommandations d'implantation et de la liste des points de vue pour les photomontages qui serviront à l'analyse des impacts.

## Echanges avec les membres du conseil municipal suite à la présentation du porteur de projet

*Q? A quoi correspond l'aplat rouge au nord-est de la carte de l'aire d'étude immédiate ?*

→ Il s'agit du golf et du château de Garcelles.



# Compte-rendu de la présentation à l'équipe municipale de Fontenay-le-Marmion

*Q? La carte signifie-t-elle que les habitants de Bretteville-sur-Laize auront plus de visibilité que ceux de Fontenay-le-Marmion ?*

→ L'évaluation des sensibilités est multicritère. Elle dépend tout particulièrement du relief et des masques visuels. Ce sont ces deux principaux éléments qui vont rendre possibles ou impossibles les liens visuels sur le projet. La distance au projet constitue un facteur supplémentaire dans l'évaluation des niveaux de sensibilités. Dans le cas des communes cités dans la question, les niveaux de sensibilités évalués indiquent que la sensibilité est forte pour les axes routiers attenants aux bourgs tandis que les centres-bourgs sont évalués comme ayant une sensibilité modérée du fait de la densité de l'urbanisation qui empêche les vues lointaines.

-----

Le volet acoustique est ensuite présenté. Il s'agit principalement d'un rappel qui permet de mentionner les deux campagnes d'écoute et de situer les points d'écoutes qui ont été sélectionnés. L'étude de vent réalisée en complément des études obligatoires a permis d'identifier que les vents soufflent principalement en provenance du sud-ouest.

## **Echanges avec les membres du conseil municipal suite à la présentation du porteur de projet**

*Q? Est-ce que ce sont les mesures relevées grâce au mât de mesure qui vont définir les hauteurs des éoliennes ?*

→ Le choix du modèle d'éolienne dépend de plusieurs facteurs. Le résultat des études constitue l'un des principaux éléments qui va influencer le choix des machines. Par exemple, la volonté d'éviter un type d'espèce d'oiseau peut conduire à relever la garde au sol et choisir des rotors (moyeu + pales) plus petits.

# Compte-rendu de la présentation à l'équipe municipale de Fontenay-le-Marmion

→ D'autres contraintes telles que l'aviation, les radars de l'armée, etc. peuvent s'ajouter et contribuer à adapter la hauteur des éoliennes.

*Q? En résumé, vous ne pouvez pas nous dire les hauteurs, le nombre et l'implantation des éoliennes ?*

→ Le développement d'un projet éolien est une démarche au long court qui comprend un nombre important d'étapes. Celles-ci se succèdent de manière logique et influencent la suite de la démarche. Aujourd'hui, le projet en est au stade du résultat des études. Les états initiaux des différentes thématiques (paysage, biodiversité et acoustique) étant réceptionnés, le travail de réflexion sur les variantes d'implantation va pouvoir être mené. Celui-ci ne peut en aucun être engagé sans connaître les niveaux de sensibilités ainsi que les recommandations des différents bureaux d'études. C'est sur la base de ces contraintes et des secteurs à éviter que le porteur de projet peut mener son travail sur les implantations possibles des éoliennes.

*Q? Quelles conclusions tirez-vous du résultat de ces études ?*

→ A ce stade, le résultat des études indique des enjeux et des sensibilités plus fortes à l'est de la zone d'étude. Le secteur environnant la voie ferrée est également à exclure dans la réflexion sur les implantations possibles.

*Q? Du coup, vous allez privilégier une implantation plutôt à l'ouest ?*

→ Les niveaux de sensibilités sont des éléments déterminants dans la réflexion sur les variantes d'implantation. Ceux-ci étant désormais connus, le porteur de projet doit en tenir compte et proposer l'évitement des secteurs sensibles tel que l'impose la séquence ERC : éviter, réduire, compenser.

# Compte-rendu de la présentation à l'équipe municipale de Fontenay-le-Marmion

*Q? Le 30 novembre prochain vous avez une réunion prévue avec la DREAL, vous allez bien présenter le projet ? Si vous n'avez pas d'informations concrètes à présenter à la DREAL cela risque de mal se passer ?*

- La réunion prévue avec les services de la DREAL le 30 novembre prochain est une réunion de précadrage. Il s'agit d'une rencontre qui a lieu classiquement dans le cadre du développement d'un parc éolien. La DREAL n'est pas en attente d'un projet finalisé mais bien de connaître l'avancement du projet, le résultat des études, les actions de dialogues engagées etc...Cet échange permet aux services de la DREAL de formuler leurs recommandations.
- Il n'est pas ici question de dissimuler de l'information. Les études se font selon une méthodologie précise et un calendrier long. Un temps d'assimilation de ces résultats est nécessaire pour engager la réflexion sur les variantes d'implantation qui vont définir le projet final. L'enjeu est de présenter une implantation qui soit viable et qui tienne compte des échanges avec les services de l'Etat, les élus et les riverains.

*Q? Dès le début vous avez pourtant annoncé un nombre de 12 éoliennes et une hauteur de 200 m.*

- Ces indications correspondent au potentiel brut de la zone d'étude en fonction notamment de sa surface. C'est le résultat des études et le recensement des différentes contraintes qui permet d'affiner le potentiel réel de la zone d'implantation.

*Q? Au 31 décembre nous devons définir des zones d'accélération qui correspondent à un potentiel d'environ 10 éoliennes. Nous devons avoir un maximum d'éléments avant cette date.*

- Les deux premiers temps d'échange et de concertation sont le comité de suivi et le comité consultatif éolien. Ils doivent se tenir avant cette date. Ils ont pour objectif de travailler sur la base d'éléments plus concrets. Pendant ces échanges, il est prévu de montrer des variantes qui seront soumises à la discussion.

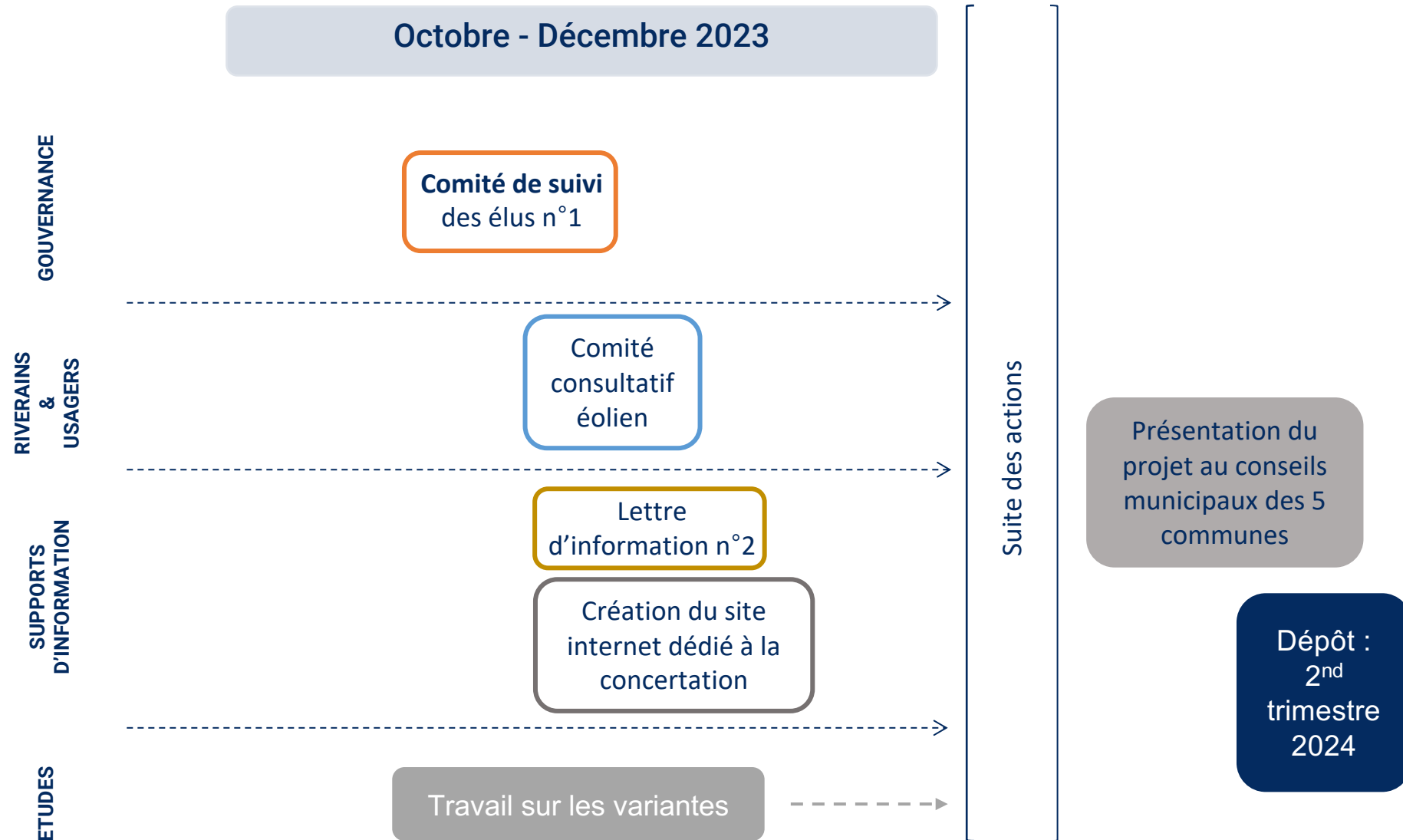
5



# La démarche d'information et de concertation



# Prochaines étapes – Phase 2 : Mise en place de la concertation



# Compte-rendu de la présentation à l'équipe municipale de Fontenay-le-Marmion

La démarche d'information et de concertation des prochains mois est présentée en conclusion de la présentation. Elle permet de replacer dans le calendrier les prochains temps d'échanges et de dialogue ainsi que les supports de communication qui accompagneront ces instances.

## Echanges avec les membres du conseil municipal suite à la présentation du porteur de projet

*Q? Dans votre présentation, nous entendons assez peu le mot « habitants ». Ceux-ci ne sont pas assez écoutés, de même que l'opposition. Pour ce qui concerne Fontenay-le-Marmion, le résultat du questionnaire est parlant. Les quartiers anciens sont ceux qui enregistrent le moins de réponses. Cela pose des questions sur la distribution et la période de concertation à venir.*

- Comme annoncée lors de notre dernière rencontre, cet échange a pour objectif de présenter le résultat des études et celui du questionnaire, ainsi que le calendrier de la concertation en lien avec le recul du dépôt.
- L'opposition au projet sur la commune de Fontenay-le-Marmion est connue. Celle-ci a par ailleurs été à nouveau exprimée à travers le questionnaire. Le souhait des prochains temps d'échange et de concertation est bien de prendre en compte cette opposition et de traiter le côté humain. Le plan de concertation qui a été proposé va en ce sens. Nous portons l'espoir qu'il puisse conduire à un dialogue.

*Q? Nous savons que vous avez passé une convention avec des agriculteurs. Qu'est-ce que vous faites si des agriculteurs reviennent sur leur décision ?*

- La promesse de bail constitue un accord entre deux parties. C'est un engagement pris qui continue pendant une période de 8 ans.

# Compte-rendu de la présentation à l'équipe municipale de Fontenay-le-Marmion

*Q? Les baux ont été signés très en amont, sans informations et en catimini. On peut supposer que certains agriculteurs regrettent.*

→ Le développement d'un projet éolien relève d'une procédure réglementaire qui se déroule en étapes successives. La signature des promesses de bail constitue l'étape préalable indispensable pour pouvoir engager le reste des démarches. En effet, c'est la signature de ces engagements qui permet au porteur de projet de sécuriser le foncier nécessaire à ses besoins dans la zone d'étude. Sans ces accords, le projet ne peut être étudié. Il s'agit donc d'une démarche classique dans le cadre de ce type de projet et qui ne peut intervenir à un autre moment.

*Q? Vous avez parlé de saturation visuelle, on est bien fournis dans le sud de Caen.*

→ L'étude de la saturation visuelle constitue une des parties étudiées lors de l'étude d'impacts dans le volet paysage. Celle-ci se base sur un ensemble de critères. Sont notamment étudiés le respect d'un angle de respiration (angle sans aucune éolienne) au regard des parcs déjà construits et de celui en réflexion. Si une saturation est observée, elle sera indiquée dans cette partie qui sera transmise aux services de l'Etat. Si celle-ci est avérée, le projet pourra être refusé par le préfet. Toutefois, pour connaître la saturation visuelle, il faut continuer les études. Pour cela, il faut définir l'implantation finale et donc en premier lieu les variantes d'implantation.

*Q? Lors de la dernière réunion, nous nous sommes entendus sur le fait que ne deviez pas continuer votre projet et vous le faites.*

→ Le dernier échange mené en juillet a mis en évidence un besoin de dialogue supplémentaire et une demande de participation au capital du projet.

# Compte-rendu de la présentation à l'équipe municipale de Fontenay-le-Marmion

- Ce constat a conduit au double engagement présenté en début de présentation à savoir : un recul du dépôt initialement prévu fin 2023 et le partage de la valeur pour les communes qui le souhaitent.
- Par ailleurs, l'Agence Tact a depuis engagé des échanges avec la communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon afin de connaître les actions déjà menées et celles à venir en lien avec la transition énergétique. L'objectif qui est fixé avec le plan d'action de la concertation présenté est de réussir à ce que le projet de Fontenay-le-Marmion soit une des briques de cette démarche vertueuse.

*Q? Nous avons des attentes fortes sur la manière dont vous allez adapter le projet à la population.*

- L'objectif des prochains temps d'échange et de concertation est de faire le bilan des attentes et de partager les contraintes propres à chaque commune. Les enseignements issus des ateliers menés par la communauté de communes pourront alimenter la réflexion.
- Toutefois, il est rappelé qu'il s'agit d'un projet porté par un acteur privé et pas par la communauté de communes et qu'à ce titre il existe des limites à ce qui est concertable. Néanmoins, les comités à venir doivent permettre d'échanger et de pouvoir aboutir à l'élaboration d'un projet qui prenne en compte les attentes des acteurs locaux.

*Q? La communauté de communes a demandé un moratoire pour l'arrêt des projets le temps de mener une démarche concertée auprès des acteurs du territoire. Vous n'avez pas répondu à ce moratoire. Ce qu'il faudrait c'est que vous stoppiez le projet le temps que la communauté de communes rende ses conclusions.*

- Cette démarche a bien été intégrée par la société Neoen qui a arrêté le développement des projets dont le stade n'était pas suffisamment avancé.



# Compte-rendu de la présentation à l'équipe municipale de Fontenay-le-Marmion

- Les demandes de la communauté de communes ont bien été entendues. Toutefois, dans le cadre du projet de Fontenay-le-Marmion, les études étaient déjà engagées. Celles-ci ont été poursuivies pour atteindre leur terme.
- La période actuelle est délicate car d'une part il est observé un besoin d'information sur l'avancement du projet de la part des élus pour pouvoir définir les zones d'accélération et d'autre part une demande de stopper le développement du projet dans l'attente des conclusions de la communauté de communes. Ces injonctions contradictoires sont à l'origine du recul du dépôt du projet à la préfecture pour laisser le temps au dialogue.

*Q? Montrez davantage de compréhension envers la démocratie et la communauté de communes, attendez un peu.*

*Q? C'est une zone peuplée, il faut travailler sur l'acceptabilité du projet. Cela ne sert à rien de faire une démarche de concertation si vous déposez avant les conclusions de la communauté de communes.*

- C'est justement l'objet de cette présentation : présenter un calendrier rallongé pour prendre le temps d'échanger et les formats d'échanges qui vont être proposés.
- Il s'agit des mêmes temporalités, c'est donc le bon moment pour engager les échanges.
- Dans le cadre de ce projet, le démarrage difficile a créé un passif avec Neoen qui est palpable dans les échanges. La présentation du plan d'action de la concertation porte l'espoir que les échanges pourront se poursuivre pour avancer ensemble à la définition du projet. La présence du porteur de projet aujourd'hui illustre sa volonté d'être à l'écoute.

# Compte-rendu de la présentation à l'équipe municipale de Fontenay-le-Marmion

*Q? Nous avons identifié 6 zones sur le périmètre de la communauté de communes. Nous réfléchissons à celle qui serait la plus adaptée. Nous souhaitons réfléchir en amont, se mettre d'accord puis ouvrir la zone aux développeurs choisis selon un cahier des charges prédéfini. Nous voulons mettre en place un modèle décisionnel différent de celui qui existe actuellement.*

→ Nous comprenons le souhait que ce soit fait autrement. Néanmoins, il faut faire avec le réel et l'existant. Les études sur les zones d'accélération ainsi que les actions que mènent la communauté de communes ont de fortes chances de conduire au même résultat que Neoen concernant les zones d'études possibles pour le développement éolien. En effet, Neoen procède également à une analyse du territoire sur la base des contraintes réglementaires pour identifier les secteurs envisageables pour un projet éolien.

*Q? Les contraintes techniques risquent en effet d'être les mêmes, mais pas les contraintes humaines. Dans l'approche que vous avez menée avec le foncier, l'humain doit s'adapter après coup. A la communauté de communes, nous avons la volonté de mettre l'humain avant la technique. Vous ne pouvez pas dire que le travail est le même que celui de la communauté de communes. Vous, vous ciblez un territoire et vous imposez votre production.*

→ L'éolien est très contraint aujourd'hui dans son développement. En effet, seul 20% du territoire est ouvert à la possibilité technique de développer un projet. Cette surface est très faible au regard des besoins qui vont être nécessaires jusqu'en 2040 dans l'hypothèse où les 6 EPR prévus seront construits à cette date. C'est pour cela que les secteurs sans contraintes rédhibitoires identifiés pourront être mobilisés, dans la limite du possible et de l'état d'acceptation au niveau local.

# Compte-rendu de la présentation à l'équipe municipale de Fontenay-le-Marmion

→ Pour rappel, l'Etat est garant de la cohérence territoriale. Ce positionnement est réaffirmé par la loi d'accélération. Le travail demandé aux communes de définir les zones d'accélération sera vérifié. En effet, la somme des zones d'accélération identifiée devra répondre à la déclinaison régionale de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie. L'Etat est garant de cette cohérence.

*Q? Que pensez-vous de la démarche menée par la communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon ?*

→ Le travail mené est important et utile. Neoen est convaincu que la définition des zones favorables à l'implantation d'éoliennes que fait la communauté de communes se rapprochera de la zone d'étude identifiée au croisement des communes de Fontenay-le-Marmion, Fresney-le-Puceux et Cintheaux. Pour Neoen, des projets portés par des acteurs privés ont leur place à côté de projets portés par des acteurs publics, tant qu'ils servent l'objectif de planification des ENR en France.

*Q? Est-ce qu'il n'est pas mieux que les secteurs soient définis en amont avec les élus, les riverains et la communauté de communes et que vous veniez ensuite dans un second temps, plutôt qu'étudier les contraintes puis demander un avis tardif ?*

→ Cette nouvelle méthode est en train d'être mise en œuvre. C'est ce qui s'opère avec la récente demande d'identification des zones d'accélération. Toutefois, cette démarche intervient à un stade où le projet est déjà lancé depuis plusieurs années. Neoen ne s'oppose pas à cette démarche tant que celle-ci permet d'atteindre les objectifs de production d'électricité nécessaires au niveau national.

# Compte-rendu de la présentation à l'équipe municipale de Fontenay-le-Marmion

*Q? Vous ne changez pas de méthode ?*

→ Le cadre réglementaire qui accompagne le développement des ENR est en perpétuelle évolution. En 15 ans d'existence, la société Neoen s'est adaptée à ce cadre évolutif en modifiant ses méthodes et process. Elle continuera à s'adapter aux améliorations à venir.

*Q? Si à la fin de la démarche, la communauté de communes arrive à la conclusion que la zone d'étude n'est pas celle souhaitée, vous retirerez votre projet ?*

→ Neoen porte le souhait que les engagements pris en début de présentation qui sont liées aux attentes formulées par les acteurs du territoire ainsi que les échanges à venir permettront de ne pas aboutir à cette conclusion. Neoen réaffirme sa volonté que ce projet soit une brique du développement des ENR en lien avec les actions de la communauté de communes et au service de la transition énergétique.

Des remerciements viennent conclure ce temps d'échange.



**NEOEN**

**Merci de votre attention**

